



SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

SOLLICITEZ LE FONDS RENAISSANCE

CONTACTEZ VOTRE PLATEFORME LOCALE DU RÉSEAU INITIATIVE FRANCE

La Région mobilise 12 millions € avec la Banque des Territoires et les EPCI

Caractéristiques principales



Eligibilité : Entreprises de moins de 20 salariés, de tous secteurs d'activité implantées en Centre-Val de Loire (commerces, hôtellerie, restauration, tourisme, propriétaires de sites patrimoniaux ouverts à la visite plus de 3 mois/an...)



Niveau d'intervention : jusqu'à 80 % de l'assiette des dépenses composée des investissements et du besoin en fonds de roulement



Aide supplémentaire de 20 % pour les projets en matière de transition écologique



Montant : de 5 000 € à 20 000 € d'aide sous forme d'avance remboursable sans intérêts ni garanties



Versement en totalité dès acceptation. Remboursement sur 3 ans après un différé d'un an

En pratique



Information auprès de vos développeurs économiques locaux : chambres consulaires, EPCI, DEV'UP...



Dépôt du dossier sur la plateforme régionale : <https://crcvl.mgcloud.fr/aides>



Instruction par le Réseau Initiative France (Dossier à déposer avant 30 octobre 2020)



Validation de l'aide par le Comité d'engagement départemental (tous les 15 jours)



Versement de l'aide par le Conseil régional Centre-Val de Loire en charge de la gestion du fonds

Le comité d'engagement départemental est composé de représentants de la Région Centre-Val de Loire, de la Banque des Territoires et des EPCI contributeurs au Fonds et de la Plateforme d'Initiative en charge de l'instruction

LE FONDS RENAISSANCE : POUR QUOI FAIRE ?

La Région Centre-Val de Loire, en partenariat avec la Banque des Territoires et les intercommunalités, met en place un fonds de soutien régional exceptionnel, complémentaire aux mesures existantes, pour :

-  > Soutenir le tissu économique régional et nos plus petites entreprises notamment celles des secteurs du tourisme, de la restauration, du commerce, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire
-  > Apporter une réponse réactive et efficace aux besoins des entreprises en redémarrage qui ne peuvent être satisfaites par les dispositifs d'ores et déjà en place, en finançant la trésorerie et les investissements requis pour la reprise
-  > Favoriser la préservation des emplois pour les salariés et les indépendants
-  > Accélérer la transition écologique via une aide supplémentaire portée par la Région et la Banque des Territoires aux entreprises qui choisiront et contribueront aux objectifs de la COP régionale <https://cop.centre-valdeloire.fr>